

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 12/06/2018

DELIBERATION
n° CFVU 2018-34

***portant avis sur le nouveau dispositif des bourses d'excellence et de réussite
de la Faculté de droit et science politique***

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-6-1, L712-7

Vu le vote favorable du Conseil de la Faculté de droit en date du 7 novembre 2017

**La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis
suivant :**

Article 1^{er}

La Faculté de droit et science politique accordera sur ses fonds propres (911 001 0001) :

- 10 bourses de 200 €, qui gardent le nom de bourses d'excellence, et qui prennent en compte exclusivement les résultats académiques.
7 bourses seront pour les étudiants de master
3 bourses pour les étudiants en licence 3 (les L1 et les L2 ne sont pas éligibles)
- 10 bourses de 400 €, appelées bourses de réussite, intégrant des critères sociaux pour des étudiants en manque de moyens. Tous les candidats devront transmettre leurs relevés de note. Concernant les étudiants salariés, ils devront fournir une copie de leur contrat de travail, en plus de leurs relevés de notes.
7 bourses seront pour les étudiants de master
3 bourses pour les étudiants en licence 3 (les L1 et les L2 ne sont pas éligibles)

Article 2

Une commission ad hoc sera créée pour l'examen des dossiers de candidature. Elle sera composée de deux assesseurs du doyen de la Faculté de droit, et d'un élu étudiant du conseil de la faculté de droit.

Article 3

Pour l'année 2018, le calendrier est le suivant :

30 septembre 2018 : date limite de candidature

20 octobre 2018 au plus tard : Réunion de la Commission

31 décembre 2018 au plus tard : paiement effectif des bourses aux étudiants

**La présidente de la commission de la
formation et de la vie universitaire,**



Corinne MASCALA